

tions qui régnaient alors dans l'univers. Ces conditions ont changé à maints égards, et il est nécessaire d'élargir les fonctions qu'accomplissaient les diplomates du Moyen-Age; n'empêche qu'aujourd'hui encore nous avons à envisager la guerre et la paix. En réalité, la paix est la pensée qui hante quotidiennement l'esprit de mon très honorable ami; c'est la pensée qui remplit aujourd'hui presque toute sa vie. Sur ce point, aucun changement; il existe à l'heure actuelle des motifs tout aussi puissants qu'il y a quatre ou cinq siècles, d'entretenir des relations diplomatiques à l'égard de la paix. Le changement qui s'est opéré, et mon très honorable ami semble l'oublier, c'est qu'aujourd'hui, à cause des importantes découvertes qui ont été faites, et qui suppriment le temps et la distance, et à cause des grandes facilités fournies à l'univers, du commerce entre nations et des autres activités humaines, la nécessité où se trouvent les divers pays d'avoir des représentants paraît s'être accrue.

Si le Canada veut pleinement profiter de toutes les occasions qui sont présentement offertes à toutes les nations, il réalisera de bien plus grands progrès en se faisant représenter dans une ou plusieurs capitales de l'univers. De la sorte, grâce à ces représentants, les pays auprès desquels ils sont accrédités sont toujours au fait des choses de notre pays; les relations industrielles et commerciales sont maintenues; nos vastes ressources sont révélées, et toutes nos possibilités d'avenir sont entrevues.

Nous devrions avoir un représentant qui pourrait librement approcher le chef du pays où il est délégué. Cette dernière fonction est l'une des plus importantes, car aucun simple homme d'affaires ne pourrait actuellement avoir une entrevue avec M. Briand au sujet des conditions commerciales en France; il ne serait pas reçu. Un ministre des affaires étrangères—M. Briand en France, ou M. Chamberlain en Angleterre—ne songerait pas à rebuter un plénipotentiaire ou un haut-commissaire qui serait délégué à titre de représentant du Canada. Il me semble donc, je le répète, que les besoins de la diplomatie sont aujourd'hui plus grands qu'ils ne l'étaient à l'époque dont mon très honorable ami a fait mention.

Mon très honorable ami semble d'avis que la seule raison qui motiverait la nomination d'un représentant auprès d'un pays étranger serait la contiguïté du territoire de ce pays et du Canada. Eh bien, en ce qui concerne nos relations avec les Etats-Unis, il n'existerait probablement pas un motif bien puissant d'y nommer un représentant, s'il faut tenir compte de cette seule considération. J'admets néanmoins l'idée qu'il n'y a pas un seul pays au monde où il soit plus impérieux de nommer

un représentant permanent, étant donné les importantes affaires que nous traitons avec les Etats-Unis. Un plénipotentiaire a très fréquemment l'occasion de favoriser l'intérêt du Canada à l'étranger, abstraction faite de cette question de commerce et d'industrie. Il y a les questions d'immigration qui peuvent entraîner de très graves problèmes internationaux. Nous avons éprouvé de sérieuses difficultés avec le Japon, à ce sujet même. Est-ce que la présence, à Tokio, d'un diplomate qui consacrerait son temps, sa vigilance et ses talents à créer une meilleure entente entre le Canada et le Japon, ne ferait pas mieux connaître nos vues et nos désirs? Un pareil diplomate ne servirait-il pas au plus haut point les intérêts du pays? Je le demande à mon très honorable ami (le très honorable sir George E. Foster). Je dirai même que, en raison de ces grands différends internationaux qui peuvent surgir à tout moment, il est aujourd'hui absolument nécessaire que nous ayons sur les lieux un représentant qui puisse tous les jours conférer avec les têtes dirigeantes du Japon et leur présenter énergiquement et sincèrement les vues du Canada et les difficultés que notre pays éprouve à cet égard. Il est certain que nous voulons l'amitié du Japon.

Me permettez-vous maintenant de vous retracer un événement auquel j'ai pris part et qui a trait en partie à ce sujet comme aussi au sujet que j'ai précédemment traité, savoir, les avantages à retirer de la visite des chefs des différentes parties de l'Empire britannique, et peut-être des chefs de doctrine et des chefs politiques en d'autres pays? En 1906, il y a donc vingt-deux ans, le premier jour de la session, j'ai proposé aux Communes, l'adoption d'une Adresse qui inviterait Sa Majesté le roi Edouard, le grand pacificateur, et la reine Alexandra, à rendre visite au Canada. J'ai alors fait ressortir, entre autres motifs, que le roi Edouard, qui avait réussi à créer l'entente cordiale avec la France, devrait être convié à rendre une seconde visite au Canada, afin de constater les progrès que nous avions réalisés, mais surtout afin de rendre possible une conférence entre lui-même et le président des Etats-Unis qui était alors M. Roosevelt. A l'époque, M. Roosevelt, malgré ses inclinations et ses dispositions guerrières, causait de paix avec tous ceux qui lui en procuraient l'occasion. Je caressais l'espoir, peut-être vain, peut-être fantastique, qu'une rencontre de ces deux personnages élargirait l'entente cordiale par l'inclusion des Etats-Unis d'Amérique; et j'ai ajouté qu'il serait alors facile d'élargir cette entente cordiale de façon à comprendre aussi le Japon, ce qui aurait créé une alliance qui aurait encerclé le globe et qui se